

LES PROFESSEURS D'EPS NE DOIVENT PAS DEVENIR LES ANIMATEURS DE LA NOUVELLE ÉCOLE BLANQUER !

L'école du jour d'après, pour le ministre, c'est moins d'école et moins d'instruction !

Des conditions de reprises inacceptables

Alors que le Covid-19 frappe encore, le Président Macron, le gouvernement Philippe et le ministre Blanquer poursuivent à marche forcée, au mépris de la santé des personnels et des élèves, la réouverture des établissements scolaires pour satisfaire aux injonctions économiques.

Les P.EPS paient cette réouverture au prix fort en étant privés de l'accès aux installations sportives et au matériel individuel alors que les élèves auraient pu les utiliser.

Placés de fait dans l'impossibilité d'exercer leur enseignement, ils se retrouvent contraints d'exercer des missions d'encadrement diverses, de faire de l'AP, de surveiller la cours de récréation, les repas ...

Au nom de l'état d'urgence, leur statut est oublié et nié. De nouvelles tâches leur sont imposées.

Pour FO, c'est clair, les P.EPS ne doivent pas devenir les animateurs de la nouvelle école Blanquer !

Un statut de plus en plus menacé avec la mise en place des 2S2C

Le protocole « *sport, santé, culture et civisme* » (2S2C) doit permettre « *d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs en proposant d'encadrer une activité physique et sportive.* » Le ministre profite de la crise sanitaire pour mettre en place son projet déjà annoncé en février 2019 « *d'aménager le temps scolaire en partenariat avec le ministère des sports* ».

Le rapport de la Cour des comptes du 12 septembre 2019 indiquait « *L'enseignement de l'EPS, qui mobilise 4 milliards d'euros et 37 000 enseignants, est le premier poste de dépenses de l'État en matière sportive.* » Remplacer les professeurs d'EPS titulaires recrutés à bac + 5 par des éducateurs sportifs recrutés au niveau bac, voire « *des personnes bénévoles (parents, ...)* », obéit à une logique budgétaire évidente d'économie au détriment de l'instruction et de l'École républicaine.

Dans la continuité de la mise en place des activités périscolaires dans le premier degré, dans le cadre de la réforme

des rythmes scolaires, « *chaque GAD (groupe d'appui départemental) est chargé de recenser les clubs et les activités proposés, afin de consolider et d'amplifier les liens entre l'école et les clubs sportifs fédérés à plus long terme, conformément à l'objectif affiché par le mouvement sportif, Paris 2024 et l'Etat dans le cadre du plan "Héritage" des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.* » Ce protocole a vocation à perdurer dans le temps !

La territorialisation de l'école, c'est ça le « nouveau système » Blanquer dès la rentrée de septembre 2020.

Ce protocole arrive dans le cadre de la suppression de plus d'une centaine de postes d'EPS à la rentrée 2020 qui viennent s'ajouter aux 400 postes supprimés sur les trois dernières années alors que le nombre d'élèves augmente ! Le ministre, avec ce protocole 2S2C va plus loin encore que l'emploi généralisé de contractuels. Il veut totalement externaliser l'EPS.

En ligne de mire depuis des années, le forfait UNSS de 3h intégré au service des PEPS est directement menacé.

Et d'ailleurs, le ministre ne s'en cache même pas lors de son intervention au Sénat le 19 mai : « *Nous avons à imaginer cette école nouvelle* », « *Premières pistes : une place plus importante du sport et de la culture, une juste place pour le numérique, une nouvelle organisation du temps* ». CQFD !

Le SNFOLC le répète : nos revendications ne sont pas confinées ! C'est pourquoi il exige :

- ▶ le retrait du protocole 2S2C,
- ▶ le respect des statuts et de la discipline de recrutement,
- ▶ l'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires,
- ▶ le maintien du forfait UNSS de 3h intégré au service des P.EPS, des moyens suffisants pour les installations sportives et les moyens matériels pour les P.EPS.